

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 16 (1976-1979)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Communications présentées à la Société en 1977

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Communications**  
**présentées à la Société en 1977**

1509. — 13 janvier 1977.

**L'œuvre historique d'Eugénie Droz, par M. Henri MEYLAN.**

Publié dans la *Revue suisse d'histoire*, t. 27, 1977, p. 528-534.

**La Ligue, révolution manquée, vue à travers le « Dialogue du Maheustre et du Manant », par M. Alain DUFOUR.**

Le *Dialogue du Maheustre et du Manant* est un pamphlet émané des milieux de la Ligue, paru en 1593. L'édition originale de ce texte est rarissime et il n'est guère connu que par les rééditions remaniées qui en furent faites dans l'entourage d'Henri IV, qui en dénaturent complètement la portée. Il se présente sous la forme d'un dialogue entre le *maheustre*, gentilhomme catholique partisan d'Henri IV, et le *manant*, bourgeois de Paris et ligueur, chacun exposant son point de vue et tentant de le faire admettre à l'autre. A travers ce texte, M. Dufour a cherché à voir si la Ligue fut révolutionnaire. Dans les idées peut-être, en particulier lorsque certains ligueurs pensent qu'il faut en revenir à une royauté élective, opinion trop contraire aux idées du temps pour ne pas être révolutionnaire. Mais c'est surtout dans ses actes que la Ligue fut révolutionnaire, ainsi lorsque les Parisiens s'emparèrent du Président et de deux autres membres du Parlement de Paris et les exécutèrent après une parodie de jugement. Cela fut malgré tout insuffisant et cette « révolution » n'aboutit pas.

Cf. également François Cromé, *Le dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*. Texte original avec les variantes de la version royaliste, établi et annoté par P. Ascoli, Genève (Droz), 1977.

1510. — 27 janvier 1977.

**L'originalité des franchises d'Adhémar Fabri, par M. Pierre DUPARC.**

Publié dans notre *Bulletin*, t. XVI, première livraison (1976), p. 3-22.

1511. — 10 février 1977 (assemblée générale).

Rapports du président (M. Louis Binz), du trésorier (M. Jean-Pierre Bølsterli) et du vérificateur des comptes (M. Roland Cramer).

Election du comité pour 1977-1978 : M. Jean-Daniel Candaux, président, M. Jean-Etienne Genequand, vice-président, M. Marc Neuenschwander, secrétaire, M. Jean-Pierre Bølsterli, trésorier,

M<sup>lle</sup> Catherine Santschi, commissaire aux publications (remplacée, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 décembre 1977, par M. Olivier Labarthe), MM. Louis Binz, Gilbert Eggimann, Adalberto Giovannini, Alfred Perrenoud. Vérificateur des comptes : M. Roland Cramer.

**Les boîtes à musique genevoises, par M. Pierre GERMAIN.**

En 1796, le Genevois Antoine Favre-Salomon soumet à la Société des Arts un dispositif à lames métalliques pour la production des sons. Rapidement perfectionné, spécialement sur le plan musical, le système est au point une vingtaine d'années après. La production genevoise est alors importante et l'on peut estimer qu'en 1817, 15 % de la « fabrique » travaille dans le domaine des boîtes à musique, dont la plus grande partie est destinée à l'exportation. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, divers fabricants apportent encore des perfectionnements aux boîtes, en particulier, vers la fin du siècle, dans la fabrication de la boîte à disque métallique. La fin de la production, causée par l'invention du phonographe, se situe vers 1905. Il ne reste plus alors à Genève que quelques fabricants de petites boîtes.

Pour l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle, M. Germain dénombre à Genève une centaine de fabricants, dont vingt importants. Quant à la production globale, il l'estime à 500 000 pièces en tout cas, peut-être un million, de très bonne qualité.

Pour illustrer ses dires, M. Germain présenta, au cours de sa conférence, un certain nombre de pièces illustrant techniquement et musicalement l'évolution de la production.

1512. — *24 février 1977.*

**La Suisse et le problème de son ravitaillement: l'épreuve de l'après Première guerre mondiale, par M. Antoine FLEURY.**

La récente crise du pétrole est encore dans tous les esprits. Les exigences des producteurs rappelaient soudain la dépendance énergétique dans laquelle se trouve la Suisse et menaçaient le bien-être matériel de sa population comme la santé de ses entreprises.

Le cas n'est pas unique dans l'histoire de ce pays. Pendant et — surtout — au lendemain de la Première guerre mondiale, la Suisse connut mille difficultés pour se ravitailler en charbon.

En gros, chacun sait que l'Allemagne, notre fournisseur quasi exclusif durant la guerre, décidait souverainement du prix de la tonne de charbon, du mode de paiement de ses livraisons, et veillait à ce qu'on n'utilise pas contre ses intérêts ce qu'elle nous fournissait. Si la Suisse dut se plier à ces conditions, elle obtint du moins régu-

lièrement les quelque 200 000 tonnes mensuelles dont elle pouvait tant bien que mal se contenter.

En revanche, on ignore généralement que la fin de la guerre, loin de permettre le retour d'un approvisionnement normal et suffisant, allait ouvrir une période de difficultés bien plus graves.

L'Allemagne était désormais hors course. Les vainqueurs de la guerre, la France en particulier qui avait fait main basse sur les bassins de Lorraine et de la Sarre, se révélaient incapables de fournir les quantités de charbon qu'ils avaient promises. L'état désastreux des voies et moyens de communication ainsi que la pénurie dont souffrait l'Europe entière empêchaient ce dernier pays d'honorer son contrat. Il fallut alors s'adresser aux Etats-Unis qui s'engagèrent à fournir les quantités dont on avait besoin, il est vrai au prix fort.

L'hiver 1919-1920 — d'ailleurs épargné par le froid — passe ainsi sans que le pays souffre trop. Pourtant, la peur de manquer était telle chez nous que la *Société coopérative suisse des charbons*, organisme semi-public fondé en mars 1919 et mis au bénéfice d'un monopole des importations de charbon, avait accumulé d'importants stocks. Aussi, dès le printemps 1921, tandis que le commerce du charbon était rendu au libre jeu de l'économie de marché, la Confédération dut aider cette société par différents moyens, afin de lui permettre d'écouler ses surplus. Elle mit ainsi fin à une expérience originale de dirigisme en matière de ravitaillement du pays.

**A propos d'un chapitre du Goulag, d'après des sources inédites, par M. Ladislas MYSYROWICZ.**

En quelques mots, M. Mysyrowicz rappelle ce que fut, d'après Alexandre Soljénitsyne et d'autres auteurs, le destin dramatique du peuple russe pendant et après la dernière guerre mondiale.

Lancés au-devant des armées allemandes, alors que leur gouvernement est en proie à la plus grande indécision, les soldats russes sont faits prisonniers par millions. Le deuxième acte de ce drame se passe dans les camps allemands où ces prisonniers russes — main-d'œuvre abondante donc sans valeur — sont livrés sans protection à la cruauté de leurs gardiens. Le troisième acte se déroule dans les camps soviétiques mêmes — les « goulag » — où, au lendemain de la guerre, ceux qui ont survécu aux deux premières hécatombes achèvent leur vie de misère.

Que savait-on de tout cela en Suisse? Dès 1941, tant nos autorités que le Comité international de la Croix-Rouge connaissaient, de sources dignes de foi, le sort lamentable des prisonniers russes.

Mais que faire? S'il révélait la vérité, le Comité international mettrait prématurément un terme à tout espoir d'intervention en leur faveur. Il fallait préférer la voie, semée d'embûches, d'une offre de bons offices. Les difficultés étaient en effet nombreuses.

D'un côté, l'Union soviétique n'avait pas adhéré à la dernière convention de Genève de 1929 sur le sort des prisonniers de guerre, convention qui prévoyait des organes de contrôle. De son côté, l'Allemagne ne tenait nullement à ce qu'on sache que les Russes traitaient bien leurs prisonniers (et la propagande stalinienne ne se faisait pas faute de le répandre), de peur que l'ardeur guerrière des troupes allemandes ne fléchisse.

Pouvait-on dès lors se borner à ces visites de complaisance que le gouvernement allemand organisait à l'intention des délégués de la Croix-Rouge dans des camps « modèles » de prisonniers ? Dans leur zèle humanitaire et profitant des bonnes dispositions que paraissaient manifester les gouvernements allemand et soviétique à la fin de l'année 1941, certains délégués de la Croix-Rouge crurent même pouvoir acheminer une paix séparée entre les deux Etats. Toutefois, leurs efforts n'eurent d'autre résultat que d'être exploités à des fins de propagande par les gouvernements de ces deux pays.

Notre gouvernement devait être saisi d'un même sentiment d'impuissance à soulager la misère, lorsqu'en 1945, il rendit à l'Union soviétique qui les réclamait les prisonniers russes qui s'étaient évadés des camps allemands pendant la guerre pour se réfugier en Suisse. Dans une pétition qu'ils adressaient au gouvernement anglais, ces internés russes en Suisse manifestaient pourtant leur désir de rester chez nous et annonçaient quel serait leur sort de retour dans leur pays : le goulag.

1513. — 10 mars 1977.

**Le plan du village iroquois de Hochelaga (1556) et sa signification dans l'histoire de l'urbanisme, par M. André CORBOZ.**

En 1545, dix ans après son expédition, Jacques Cartier publie à Paris le récit de ce qu'il a vu au Canada. Il y décrit, entre autres choses, le village iroquois d'Hochelaga, qui se trouvait probablement au centre de l'actuelle agglomération de Montréal.

En 1556, dans un recueil de récits de voyage édité à Venise par Jean-Baptiste Ramusio, ex-secrétaire du Sénat de la République, paraît une traduction italienne du texte de Cartier. Dans cet ouvrage, le texte est accompagné d'un plan de ce village iroquois, plan qui ne figurait pas dans l'édition française originale. La valeur documentaire du plan ne fut pas mise en doute jusqu'à une époque récente où, à la suite d'enquêtes menées par divers ethnologues nord-américains, il fallut se rendre à l'évidence que ce document n'avait pas trait à un établissement amérindien. Il renvoyait donc à la culture de ceux qui l'avaient composé.

Il restait dès lors à M. Corboz la tâche passionnante de rechercher les sources de ce plan.

Il apparut très vite que ni la production littéraire française, ni les publications italiennes de l'époque n'offraient un modèle à ce plan.

Fallait-il regarder du côté de la littérature des utopies ? Le plan de Hochelaga visualisait-il le rêve de la « cité-modèle » ? De ce côté, non plus, l'enquête n'aboutit à rien.

Restaient les Anciens. Cette dernière hypothèse de recherche devait se révéler la bonne. L'historien grec Polybe (II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) dans sa description du campement d'une légion romaine et Vitruve, architecte militaire du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., auteur du seul *Traité d'architecture* antique qui nous soit parvenu, étaient en effet les inspireurs du plan du village iroquois de Hochelaga.

Les relations entre les diverses composantes de cet ensemble ; les trois tracés géométriques (octogone des vents, pentagramme de l'*homo ad circum*, hexagramme du « Grand Théâtre du Monde ») que le plan vérifie avec précision ; les fonctions dont sont revêtus les différents éléments bâtis et non bâtis, renvoient aux spéculations des humanistes vénitiens (en particulier Daniele Barbaro) sur la cité idéale.

La source architecturale de ce plan une fois reconnue, reste la question suivante : pour quelle raison a-t-on inséré ce plan dans un tel ouvrage ? La réponse est malaisée ; le milieu intellectuel vénitien aux environs de 1550 nous est mal connu. Il est certain, toutefois, que Ramusio, familier des meilleurs esprits de son temps, en partage les curiosités intellectuelles. Le plan de ce village, décidément bien peu iroquois, concilie le culte de l'antiquité et le goût des théories métaphysiques et cosmologiques de ses contemporains. Projetée sur une terre vierge, hospitalière — comme, en effet, Cartier l'avait décrite —, la cité de rêve acquiert une réalité : cette cité composée est donnée comme une ville « naturelle » ; Hochelaga justifie donc la démarche de ceux qui refusaient que les problèmes urbains fussent laissés aux seuls ingénieurs militaires.

1514. — 24 mars 1977.

**Les églises de Satigny au haut Moyen Age, par M. Charles BONNET.**

Le site de l'actuel temple de Satigny est livré à la sollicitude des archéologues. De leur côté, les Archives d'Etat conservent le texte d'une donation faite à l'église de Satigny en l'an 912 par la comtesse Eldegarde. L'intention de notre société était de permettre la confrontation en public des résultats que fournit cette double recherche archéologique et archivistique, intention hélas déjouée par la maladie qui retient M. Genequand chez lui. En dressant le bilan des fouilles, M. Bonnet ne manque pas pourtant de souligner l'importance qu'il attache à une confirmation par document des hypothèses qu'il avance.

Etabli sur un terrain de molasse dans lequel l'empreinte de l'homme se marque avec une étonnante clarté, le temple de Satigny laisse apparaître sous ses actuelles fondations les vestiges de diverses constructions antérieures. Des segments de mur d'origine romaine, des traces d'un sanctuaire en bois du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle, enfin, les fondations d'églises successives depuis l'époque carolingienne ont été mis au jour. Une première certitude se dégage de ces découvertes : la continuité d'un établissement humain en ce lieu, de caractère laïc d'abord, puis religieux.

La taille de ces divers bâtiments ne laisse pas non plus d'impressionner. Le diamètre et la profondeur des cavités pratiquées dans le sol — cavités qui recevaient la charpente de l'édifice de bois du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle (certainement déjà un lieu de culte) — ainsi que le nombre de ces trous de poteaux font de cette construction qui atteint 15 mètres de long sur 10 mètres de large la plus importante du genre en Suisse ou même à ce jour dans la partie ouest de l'Europe.

L'église du IX<sup>e</sup> siècle qui succède à l'église de bois présente une abside tout à fait semblable à celle des églises de Jussy, de Prévessin (Ain) ou de la Madeleine à l'époque carolingienne. Seulement cette abside-ci est d'une dimension supérieure à celle des églises précitées. Enfin, l'église romane, avec ses trois nefs, double les dimensions des bâtiments qui la précèdent à Satigny ; à tel point que le mausolée (construit au plus tard à l'époque carolingienne), qui se trouvait derrière l'abside de l'édifice d'alors, est désormais sous l'autel de l'église de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Ce mausolée est probablement celui que cite le texte de 912.

Continuité de la présence humaine, taille imposante des édifices religieux : ces deux éléments donnent à penser que Satigny et sa région constituaient de toute ancienneté un centre important. Un centre religieux, certainement : les traces des stalles placées derrière la barrière du chœur de l'église carolingienne étaient sans doute destinées à des ecclésiastiques. On peut dès lors imaginer qu'un prieuré était installé là. On peut imaginer aussi que Satigny était un centre important de peuplement et d'activité : en témoignent les très nombreuses tombes — certaines, fort anciennes — qu'on trouve dans le cimetière qui jouxte le temple actuel, voire sous le temple même.

1515. — *21 avril 1977.*

**L'historiographie des peuples décolonisés: le cas antillais, par M. Yves COLLART.**

Le désir de récupérer sa propre histoire est, aux Antilles comme ailleurs dans le Tiers Monde, très fort. Pourtant, à entendre M. Collart énumérer les difficultés de l'entreprise, on se convainc qu'écrire l'histoire des Antilles est chose malaisée. Les carences du matériel

documentaire, l'histoire et la géographie semblent en effet se liguier pour rendre vaine toute tentative de retrouver une identité antillaise.

Le choix des sources présente un premier obstacle. On ne saurait se borner à consulter les papiers que conservent les dépôts d'archives des anciennes métropoles européennes ; ces documents relèguent trop souvent les populations indigènes au rang de « peuples sans histoire ». S'il convient de recourir à d'autres sources, puisées dans le folklore ou dans les traditions orales des habitants de l'archipel, il ne faut pas non plus s'en servir à l'exclusion de toute autre ; ce serait indûment négliger le fait de la colonisation et le phénomène d'acculturation dont il s'accompagne.

L'histoire offre un second obstacle. Le destin des Antilles se confond tout entier avec l'aventure de la domination universelle des Européens. La période pré-colombienne n'a aucun vestige prestigieux à exhumer. Les habitants actuels des îles descendent de populations composites, amenées ici par les Blancs. Les événements qui agitèrent jadis cette partie du monde n'étaient que les remous affaiblis des rivalités qui opposaient entre elles les puissances européennes. En un mot, l'histoire des Antilles, c'est celle des autres. Le fait d'accéder à l'indépendance politique n'y a rien changé. Les nouveaux Etats continuent d'entretenir des relations privilégiées avec les anciennes métropoles plutôt qu'avec leurs voisins. L'indépendance ne signifie donc pas décolonisation des habitudes, ni même décolonisation des esprits.

La géographie s'ingénie enfin à entretenir les particularismes. Certains Etats se composent d'une poussière d'îles. Or, la mer, loin d'être un lieu de passage et d'échange, fonctionne comme une barrière. Une mentalité insulaire, voire micro-insulaire, s'y développe et tend à provoquer l'éclatement politique de ces Etats, déjà morcelés et petits.

Ainsi, l'histoire et la géographie nous font douter du bien-fondé d'écrire l'histoire de cette communauté écartelée que forment les Antilles ; et pourtant, la prise de conscience d'une identité antillaise ne réclame-t-elle pas impérativement le récit d'une aventure commune et d'une existence solidaire !

**La maison de discipline de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par M<sup>me</sup> Anne-Marie BARRAS.**

Le souci de protéger la société des pauvres errants que l'on redoute se manifeste un peu partout en Europe occidentale dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'augmentation réelle du nombre des pauvres, la conviction mercantiliste que le travail est le facteur de production essentiel comme la crainte que ces gueux ne troublent leur entourage par leurs vices et leur irrégion fondent ce projet commun d'enfermer et de mettre au travail les asociaux.



En 1631, la mauvaise conjoncture qui se prolonge et accroît le nombre des mendiants décide le Conseil de Genève de créer une maison de discipline, qui s'installera, d'abord dans des locaux particuliers de l'Hôpital du Bourg-de-Four, plus tard, à Saint-Antoine. Sur l'ordre des syndics, les miséreux, traqués par les chasse-gueux, seront regroupés dans le quartier de la discipline. Sous la surveillance d'un personnel hospitalier spécialement affecté à cette tâche et contrôlé par la direction de l'Hôpital, hommes et femmes — soigneusement séparés — travailleront la laine ou la soie, seront cordonniers ou tailleurs. Sans être à la charge de la communauté, ils subviendront eux-mêmes à leurs besoins ; détachés des vices qu'enfantent l'oisiveté et la mendicité, ils seront régénérés par les vertus éducatives d'une activité bien réglée.

Tel était le projet ; la réalité est quelque peu différente, surtout lorsqu'on considère l'histoire de la maison de discipline dans le temps long, savoir au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

Jusqu'en 1670, les quelque 36 clients annuels qu'accueille cette institution appartiennent bien en général à cette catégorie d'individus dont la présence — main tendue — dans les rues de la ville est jugée indésirable.

Mais, de cette date à la fin du siècle, tandis que le nombre des reclus n'excède plus 18 par an, des petits délinquants, souvent condamnés pour de menus larcins, sont enfermés à la Discipline pour y purger leur peine. Au cours de cette seconde tranche chronologique, quelques aliénés y font également leur entrée, sur la demande de leur famille.

Enfin, au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la mendicité paraît régresser, en raison peut-être d'une prospérité plus générale et d'une meilleure organisation de l'assistance, les délinquants et les aliénés constituent désormais le contingent principal des pensionnaires de la Discipline, dont le nombre ne dépasse plus toutefois la moyenne annuelle de 15 personnes.

D'établissement charitable qui punit et rééduque tous les types d'asociaux qu'elle était, la maison de discipline devient donc peu à peu à la fois prison et asile. La création, en 1760, à l'intérieur de la Discipline, d'un quartier réservé aux aliénés est un premier pas dans le sens d'une séparation et d'une spécialisation qui seront réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle d'institutions jusque-là confondues.

1516. — 5 mai 1977.

**Le Maître d'Olympie et ses collaborateurs, par M. José DÖRIG.**

J. J. Winckelmann avait déjà exprimé le vœu de faire des fouilles à Olympie. Mais ce ne fut qu'en 1787 que le site fut découvert par l'antiquaire Fauvel. En 1829 Blouet, membre de l'« Expédition en

Morée », dégagea les premiers fragments de métopes qui furent transportés au Louvre. Les fouilles allemandes de 1875-1881 mirent au jour la majeure partie des sculptures tectoniques. Elles ne furent pas immédiatement appréciées. Jacob Burckhardt par exemple n'aimait pas ces figures gigantesques.

Depuis un demi-siècle, des archéologues et des historiens de l'art s'ingénient alors à identifier le maître d'œuvre des quelque 40 figures qui ornent les 12 métopes et les 2 frontons de ce temple. Hélas, ces savants sont loin d'être unanimes lorsqu'il s'agit seulement de dire quelle influence artistique s'est exercée sur l'auteur — les auteurs — de ces œuvres. Ces sculptures sont d'ordre dorique, affirment les uns ; ne négligez pas l'apport ionien, leur répond-on. Certains insistent sur l'unité de style qui caractérise toute la décoration ; d'autres soulignent l'influence péloponnésienne qui transparaît dans le fronton oriental, tandis qu'ils attribuent à un sculpteur venu des îles ioniennes le fronton occidental.

Il fallait échapper à cette confrontation apparemment sans issue. En observant avec soin diverses œuvres sculptées trouvées à Sparte et dont on savait avec certitude qu'elles étaient l'œuvre d'un artiste laconien, il apparut à M. Dörig qu'elles présentaient une parenté frappante avec les sculptures d'Olympie. Le maître d'œuvre du temple de Zeus était-il donc originaire de Sparte ?

Le « Léonidas » en marbre parien du Musée de Sparte et le portrait du roi Pausania sont incontestablement des œuvres des sculpteurs spartiates. Une tête en porphyre à Glasgow, copie romaine d'époque constantinienne peut nous donner une idée de la tête de Zeus du fronton oriental. Mais le choix du porphyre semble indiquer que l'original était le bronze colossal que les Lacédémoniens ont dédié à Olympie (cf. Paus. V 24.3) et dont la base circulaire est conservée (cf. *Inschriften von Olympia* n° 252). Cette statue de Zeus est à dater vers 464 avant J.-C. environ.

Comparant, à l'aide de clichés nombreux, diverses statuettes en bronze et deux têtes sculptées en marbre retrouvées à Olympie à des œuvres sorties des ateliers de Sparte, M. Dörig établit de manière convaincante le bien-fondé de son hypothèse. Le maître d'Olympie était bien de Sparte.

Il restait à expliquer ce mélange d'inspiration dorique et d'art ionien qui caractérise les sculptures d'Olympie, mélange qui déroutait tant les historiens de l'art antique.

L'explication est simple : de nombreux artistes — poètes et sculpteurs — sont venus — on le sait — d'Asie Mineure s'établir à Sparte. Le sanctuaire d'Apollon, pour se borner à cet exemple, à Amyclai près de Sparte est l'œuvre d'un artiste répondant au nom de Bathyclès. Cet homme était originaire de la ville ionienne de Magnésie, en Asie Mineure, et était venu s'installer à Sparte.

Ainsi Sparte était le creuset où étaient venues se fondre les influences ionienne et dorique. De là, un art nouveau avait rayonné et marqué de son empreinte les monuments du Péloponnèse, à Olympie en particulier.

La présence de Sparte à Olympie a été démontrée par Augusta Hönle dans sa thèse *Olympia in der Politik der griechischen Staatenwelt* (Tübingen, 1968).

Les recherches modernes ont eu tendance à projeter une image de Sparte inspirée par son militarisme. C'est la raison profonde pour laquelle la plupart des archéologues ne peuvent ou ne veulent pas accepter le fait que les origines d'un des plus grands maîtres de style sévère soient à rechercher dans les « brousses » de Sparte.

L'historiographie attique, toujours hostile à Sparte, a clairement remporté, ici encore, une brillante victoire.

*Note* : Cette conférence a été présentée en l'honneur de W.-H. Schuchhardt, à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire à Fribourg-en-Brigau, à l'Institute for Advanced Study à Princeton, New Jersey et à l'Université de Toronto (Canada) en 1976. Les idées directives ont été esquissées laconiquement dès 1966 dans le volume J. Boardman-J. Dörig-W. Fuchs-M. Hirmer, *Die griechische Kunst* (Munich 1966) pp. 131 ss. — *L'Art Grec* (Flammarion 1966) pp. 131 ss. — La tête en porphyre de la Collection Burrell à Glasgow a été publiée dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 16/17 novembre 1975, n° 493 p. 69, et dans *Antike Plastik XV*, Berlin, 1975, pp. 15 ss. pl. 57. — P. E. Arias, *Annali della scuola normale di studi superiori di Pisa*, série III, vol. VII, 4, 1977 pp. 1403 ss. confirme l'importance de cette tête découverte par Schuchhardt et il abonde dans mes conclusions : « il minuzioso confronto con la testa K dell'eroina del frontone orientale è assai persuasivo e induce fortemente a riflettere e ad attribuire la testa britannica ad una statua di Zeus dell'officina olimpica, senza arrivare ovviamente ad identificarla con la testa perduta di Zeus del frontone orientale. C'è un argomento assai persuasivo per ritenere che l'originale fosse piuttosto bronzeo che marmoreo, ed è il fatto dell'uso, nella replica, del porfido. »

Le savant italien, ému par ce chef-d'œuvre, fait le tour d'attributions possibles. Pourra-t-il se rallier à l'identification avec le Zeus des Spartiates (Paus. V 24.3 et l'inscription d'Olympie 252) ?

*19 mai 1977 (Ascension).*

Excursion à Sion : visite de la Promenade archéologique de Saint-Guérin et du Musée archéologique sous la conduite de M. Alain Galley, de la Cathédrale Notre-Dame-du-Glarier et de son trésor, de l'Hôtel de Ville, de la Maison Supersaxo et de la Pharmacie Uffem Bort, sous la conduite de M. Pierre Donnet.

1517. — 27 octobre 1977.

**Le cardinal Schiner ou la nostalgie de la Croisade, par M. Paul ROUSSET.**

Publié dans les *Mélanges offerts à André Donnet pour son 65<sup>e</sup> anniversaire*, *Vallesia*, t. XXXIII (1978), p. 327-338.

**Les curieuses aventures d'un aide de camp genevois en 1815, par M. Walter ZURBUCHEN.**

En mettant de l'ordre dans la Bibliothèque de la Société militaire, M. Zurbuchen a mis la main sur un ouvrage égaré. Il s'agissait des « Souvenirs » de Jean-Elisée Massé, souvenirs rédigés en 1849 mais fondés sur des notes prises entre 1813 et 1815. Des extraits de ce récit avaient été publiés jadis, sans épuiser toutefois l'intérêt de ce témoignage.

Jean-Elisée Massé était né en 1791. L'aisance financière de sa famille lui permit d'échapper à la conscription, en se payant un remplaçant pour aller se faire tuer à sa place au cours de la campagne de Russie. En évitant le service actif, Massé peut entreprendre des études de droit à Grenoble. C'est là que le surprend l'annonce du passage du Rhin à Bâle par l'armée autrichienne du général Bubna en décembre 1813. Il regagne aussitôt Genève. Le récit de ses souvenirs commence à cette date.

Son incorporation — jusqu'en juin 1814 — dans le corps d'élite de la garde genevoise qui relèvera les troupes françaises après la retraite du général Jordy ne l'empêchera pas de préparer et de soutenir avec succès une thèse de droit à Grenoble en juillet (1814). En mars 1815, l'annonce du retour imminent de Napoléon contraint le gouvernement genevois à lever à nouveau cette garde genevoise pour suppléer aux effectifs insuffisants de la garnison soldée. A la fin du mois d'avril, l'état-major des troupes fédérales appelées en renfort arrive à Genève. Massé est détaché au service de renseignement et d'estafette de cette troupe ; il sera l'aide de camp particulier du colonel de Sonnenberg, commandant de cette armée.

S'embarquer par un soir de tempête sur le Léman et prévenir au péril de sa vie les troupes de la coalition des mouvements de l'armée française qui encercle Genève ; annoncer à la reine Hortense, duchesse de Saint-Leu, que sa présence aux portes de Genève est indésirable ; récupérer les biens des négociants genevois saisis abusivement par des gardes-frontières français : autant de démarches délicates dont s'acquitte avec succès notre aide de camp qui les relate avec maints détails curieux.

En octobre 1815, la démobilisation rend enfin à la vie civile cet homme qui a bien mérité de la patrie et de l'histoire.

1518. — 10 novembre 1977.

**Les fresques des Macchabées, par M. Claude LAPAIRE.**

Publié dans *Genava*, n.s., t. 25, 1977, p. 227-242, sous le titre : « La peinture des voûtes de la Chapelle des Macchabées ».

**« De la place de la Révolution à celle du Bonheur » : Le Paris imaginaire de la Révolution, par M. Bronislaw BACZKO.**

Cf. Bronislaw Baczko, *Lumières de l'utopie*, Paris (Payot), 1978.

1519. — 24 novembre 1977.

**Observations sur quelques livres grecs imprimés à Genève aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, par M. Olivier REVERDIN.**

Au cours des recherches qu'il poursuit au sujet des livres grecs imprimés à Genève depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, M. Reverdin a pu à juste titre s'étonner de la floraison de textes grecs sortis des presses de cette ville qui paraît pourtant avoir tout ignoré de la civilisation hellénique jusqu'à l'époque de la Réforme.

La présence dans la cité de Calvin de trois générations successives d'imprimeurs de la famille Estienne explique en partie cette production soudaine et abondante, à laquelle une vingtaine d'imprimeurs et d'éditeurs ont contribué entre 1550 et 1650. La beauté des caractères utilisés, la nouveauté et la qualité de leurs éditions — dont plusieurs, aujourd'hui encore, font autorité — forcent notre admiration.

L'étude systématique de la production de livres grecs à Genève, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup>, fera ressortir l'importance non seulement intellectuelle, mais aussi économique de ce secteur de l'imprimerie ; elle montrera aussi les causes de cette spécialisation, qui sont à rechercher, notamment, dans l'orientation donnée par Calvin à l'enseignement de l'Académie.

Cette étude est en cours ; elle aboutira à plusieurs publications, dont deux paraîtront en 1978.

**Problèmes de la géographie historique des villes, par M. Claude RAFFESTIN.**

Les géographes ont emprunté aux naturalistes la notion de « territorialité » au moyen de laquelle ils cherchent à décrire le système de relations qu'une communauté humaine, cette fois — et non plus animale —, entretient avec son environnement. M. Raffestin s'est appliqué à illustrer leur démarche en abordant le cas des cités du Moyen Age.

L'action d'une collectivité urbaine dans l'espace peut se manifester avec une intensité et sur une étendue variables. Ainsi, à l'image d'autres cités d'ailleurs, Pise offre au XIII<sup>e</sup> siècle l'exemple d'une

ville qui, sous l'influence d'une classe de petits propriétaires fonciers désireux d'investir les revenus de leurs terres dans des entreprises maritimes, s'attache par des investissements importants à aménager les voies de communications terrestres et maritimes et à assurer au trafic les meilleures conditions d'activité. Cette politique, qui privilégie l'aménagement des distances, s'effectue au détriment de l'exploitation des surfaces régionales.

Au cours du temps, une telle stratégie spatiale peut souffrir des variations dont rendent compte des facteurs tant internes qu'externes. Ainsi voit-on dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle nombre de villes s'engager dans la voie d'une maîtrise plus grande des campagnes qui les entourent. Dans le cas des villes italiennes, le déplacement des axes commerciaux vers l'ouest, une moindre rentabilité du commerce, la menace turque expliquent dans une certaine mesure ce changement de vocation, manifeste par exemple pour Venise qui assied alors sa puissance territoriale. Cette orientation nouvelle de la politique des villes italiennes est certainement imputable aussi à l'enrichissement que le commerce a procuré à leurs bourgeois, enrichissement qui se traduit par l'acquisition de biens-fonds et par l'adoption d'un autre mode de vie.

M. Raffestin note enfin l'influence qu'ont ces manières différentes d'occuper l'espace sur la représentation que les gens s'en font et sur les moyens dont se sert l'Etat-cité pour s'en rendre maître.

1520. — 8 décembre 1977.

**Groupes sociaux et pouvoirs politiques dans le duché de Savoie (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), par M. Lino MARINI.**

L'évolution des rapports politiques dans le duché de Savoie, depuis sa fondation en 1416 jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, offre un parallélisme frappant avec ce qui se passe ailleurs en Europe au cours de la même période. L'agrégation du Piémont au domaine de la maison de Savoie ne fait qu'ajouter une touche originale à ce tableau par ailleurs exemplaire, sans en modifier les tonalités dominantes.

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'autorité des ducs est encore fortement limitée. S'il veut que ses volontés soient appliquées, le prince doit au préalable obtenir le consentement des seigneurs particuliers — laïcs ou ecclésiastiques — et des communautés urbaines.

Celles-ci, en particulier, ne manquent jamais d'exiger de lui de nouveaux privilèges, en échange du soutien en hommes et en argent qu'elles lui accordent. L'esprit de concertation qui règne alors entre les divers éléments de la population urbaine donne un grand poids aux refus comme aux acquiescements des députés des villes, dans les assemblées d'Etat.

La phase de hausse des prix qui se manifeste, ici comme ailleurs, au tournant du siècle révèle bientôt — au-delà des solidarités — les

antagonismes qui président aux relations entre riches et pauvres. Affaiblies par les luttes intestines, les villes ne parviennent plus à contenir l'influence grandissante que les ducs exercent dans les décisions politiques. La noblesse — principale détentrice de la propriété foncière — tend de son côté à se rapprocher du duc dont elle devient peu à peu l'unique interlocuteur et le plus ferme soutien.

Au lendemain du concile de Trente, le mouvement de la Contre-Réforme donne une impulsion nouvelle à cette orientation autoritaire qu'a prise le régime politique dans les États de Savoie. Le règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'innove par rapport à celui de son père — Emmanuel-Philibert — qu'en ceci que la noblesse d'origine piémontaise succède à celle de Savoie dans le rôle de conseiller du prince.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1977

*Recettes*

Cotisations et dons . . . . .	Fr. 12.090,40
Intérêts du Fonds ordinaire . . . . .	» 5.686,60
Intérêts du Fonds Gillet . . . . .	» 1.114,90
Bénéfice sur valeur d'estimation des titres au 31.12.1977 sous dossier :	
ordinaire . Fr. —	
Gillet . . . » —	» —
Bénéfice sur ventes de titres sous dossier :	
ordinaire .	» 217,95
Gillet . . .	» —
Ventes de publications . . . . .	» 4.382,50
Subventions officielles « Etat de Genève » . . . . .	» 15.000,—
Subvention ouvrage Bonnet « Ville de Genève » . . . . .	» 10.000,—
Subventions privées « Livre du Recteur » . . . . .	» 300,—
Total	Fr. <u>48.792,35</u>

*Dépenses*

Frais généraux divers. . . . .	Fr. 5.823,85
Travaux d'archives. . . . .	» 5.600,—
Frais de publications : Bulletin . . . . .	» 12.428,05
Frais Livre du Recteur . . . . .	» 11.352,85
Frais pour Colloque Histoire de l'imprimerie gene- voise . . . . .	» 420,50
Perte sur vente de titres dossier ordinaire . . . . .	» 300,—
Total	Fr. <u>35.925,25</u>
Excédent des recettes (bénéfice exercice 1977) . . . . .	» <u>12.867,10</u>
	Fr. <u>48.792,35</u>